



Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 9 mars 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** concernant **la liberté religieuse des baha'is en Iran**.

L'Iran a récemment changé ses règles pour l'obtention d'une carte d'identité, obligeant les iraniens à choisir parmi les religions officiellement reconnues par le gouvernement iranien, dont le bahaïsme ne fait pas partie. En effet, la constitution iranienne accorde une protection à trois minorités religieuses, à savoir le judaïsme, le christianisme et le zoroastrisme. Le bahaïsme n'y est pas reconnu comme religion puisqu'il a ses origines dans l'islam. Selon des estimations non-officielles, il y aurait aujourd'hui environ 300.000 baha'is en Iran.

Il s'avère pourtant que la détention de cette carte d'identité est indispensable pour mener sa vie quotidienne en Iran. Elle est obligatoire notamment si on veut avoir un permis de conduire ou un passeport international, acheter un bien immobilier, se voir accorder un crédit ou pour se faire soigner. Par conséquent, la minorité des baha'is, afin de recevoir une carte d'identité et de mener une vie normale, se voit obligée à choisir une religion qui est différente de la leur.

Notons par ailleurs que l'Iran s'est engagé à respecter la liberté religieuse en adhérant au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants :

1. **Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'avec les nouvelles règles pour obtenir une carte d'identité, le gouvernement iranien viole la liberté religieuse des baha'is ?**
2. **Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre condamne-t-il la manière d'agir du gouvernement iranien ?**
3. **Comment et endéans quel délai Monsieur le Ministre envisage-t-il thématiser cette question au sein des organes internationaux respectifs, dont notamment l'ONU ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Stéphanie Empain
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 09 mars 2020

**Objet : Question parlementaire n° 1981 du 09.03.2020 de Madame la Députée Stéphanie
Empain - Liberté religieuse des baha'is en Iran**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

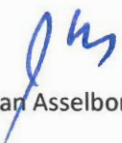
REÇU

Par Christine Wirtgen , 10:30, 06/04/2020

Luxembourg, le 6 avril 2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, la réponse à la question parlementaire n° 1981 posée par l'honorable Députée Madame Stéphanie Empain.


Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 1981 déposée le 9 mars 2020
par l'honorable Députée Madame Stéphanie Empain**

1. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'avec les nouvelles règles pour obtenir une carte d'identité, le gouvernement iranien viole la liberté religieuse des baha'is ?

Dans son dernier rapport en date au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/43/61), le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, M. Javid Rehman, fait état de sa préoccupation continue devant le traitement de membres de minorités ethniques et religieuses, notamment les baha'is.

Parmi d'autres mesures répressives, légales et administratives, la décision des autorités iraniennes de forcer des membres de minorités religieuses non reconnues à choisir une religion autre que la leur constitue en effet une violation de la liberté de religion et de conviction des baha'is. Et ce d'autant plus que dans la religion baha'i, il est par principe interdit de renier sa foi ou de mentir au sujet de son appartenance religieuse.

Malgré le fait qu'il a ratifié le Pacte international sur les droits civils et politiques, l'Iran n'a pas ratifié le Protocole facultatif instituant le Comité des droits de l'homme, ce qui aurait été un moyen de plus pour appeler les autorités iraniennes à respecter la liberté de religion.

2. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre condamne-t-il la manière d'agir du gouvernement iranien ?

Je condamne toutes les violations et abus des droits humains, notamment de la liberté de religion et de conviction, donc également la manière d'agir du gouvernement iranien dans le présent cas. J'ai fait une déclaration publique à ce sujet le 17 mars 2020 :

https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/03-mars/17-declaration-asselborn.html

3. Comment et endéans quel délai Monsieur le Ministre envisage-t-il thématiser cette question au sein des organes internationaux respectifs, dont notamment l'ONU ?

Le Luxembourg évoque régulièrement la situation des droits humains des baha'is, en Iran mais également au Yémen, lors des débats au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. En tant que Ministre des Affaires étrangères et européennes, j'aborde la question lors de mes contacts avec les autorités iraniennes.

La diplomatie luxembourgeoise est engagée de longue date pour la liberté de religion et de conviction et pour la protection des droits de tous, y inclus les minorités religieuses. Ainsi, le Luxembourg plaide pour avoir le langage le plus inclusif possible dans le cadre des négociations sur la résolution « Liberté de religion ou de conviction » que l'Union européenne présente annuellement au Conseil des droits de l'homme.

Lors du dernier examen périodique universel (EPU) de l'Iran au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, qui a eu lieu le 8 novembre 2019, le Luxembourg a notamment émis la recommandation suivante : « mettre fin à la persécution des minorités religieuses, notamment les baha'is, en raison de leur participation à des activités sociales, éducatives et communautaires qui font partie de leurs pratiques religieuses ». Lors de chacun des deux cycles précédents de l'EPU de l'Iran, le Luxembourg a émis des recommandations visant à améliorer la protection des droits humains des baha'is.